



Association La Tête Dans Le Sable
20 Le Marais Gâté
44310 Saint-Colomban

à

M. Le Préfet de la Loire-Atlantique
Préfecture de la Loire-Atlantique
6 quai Ceineray - BP 33515-
44035 Nantes Cedex 1

Saint-Colomban, le 8 septembre 2025

Objet : Suite du rapport du commissaire enquêteur concernant l'extension de la carrière HMFG - La Grande Garde à Saint-Colomban et demande de rendez-vous

M. Le Préfet de la Loire-Atlantique,

Par la présente, nous revenons vers vous à la suite du rapport et de l'avis émis par le commissaire enquêteur concernant l'autorisation environnementale demandée par la société HMFG (Heidelberg Materials) et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, engagée par la commune de Saint-Colomban.

Les procédures arrivent à leur terme, et vous aurez très bientôt à prendre des décisions importantes. Nous souhaitons à ce moment vous rappeler quelques points relatifs à son déroulement.

La municipalité de Saint-Colomban a affirmé qu'elles allaient permettre d'aborder tous les points, dans un travail en concertation et si besoin faire évoluer le projet. Nous avons donc une nouvelle fois, dans le cadre de la très courte phase de « concertation-2 », reposé les nombreuses questions restées sans réponses depuis le début du projet, soulevé les aspects importants et apporté un certain nombre de nouvelles propositions.

Malheureusement cette concertation n'a, une fois encore, apporté que des réponses trop générales, trop simplistes, en décalage avec les problématiques soulevées et n'a répondu à aucune de nos propositions.

L'enquête publique qui a suivi, dans laquelle nous nous sommes à nouveau fortement investis, n'a pas été du tout à la hauteur des enjeux. En effet, **le rapport du commissaire enquêteur est particulièrement étonnant.** Que ce soit sur ses propres écrits, les réponses apportées par HFMG ou celles de la commune de Saint-Colomban : nous retrouvons en effet de nombreuses erreurs, des propos inexacts, non-sourcés et/ou totalement hors-sujet.

Nous pourrions vous développer ces points plus en détail mais quoiqu'il en soit, cela confirme pour nous une volonté forte de faire passer ce projet, quel qu'en soit le prix.

Concertation et enquête publique sont localement des temps forts de démocratie. Nous avons malheureusement le sentiment d'avoir vécu ici, dans le cadre des deux procédures successives, une farce malheureusement bien triste.

C'est dramatique compte-tenu de ce qui se joue pour notre territoire.

C'est pourquoi, portées sur des fondations trop fragiles et en total décalage avec les enjeux, les procédures engagées doivent une nouvelle fois être reprises.

Comme vous le savez, ce projet soulève de nombreuses questions sur lesquelles nous avons alerté à de multiples reprises.

Nous ne reprenons ici que les principales :

- Impact fort sur la **biodiversité** (voir à ce sujet notre dernier courrier de juillet)
- Fragilité de la **ressource en eau** : il est urgent d'attendre les arbitrages du PTGE en cours sur le bassin versant. Par ailleurs, **la CLE n'a à aucun moment donné un avis favorable**, contrairement à ce qu'a indiqué le commissaire enquêteur.
- Nécessité de préserver les **terres agricoles fortement sous tension sur ce territoire**
- Ajustement du projet aux **réels besoins en sable** du Pays de Retz (5 hectares suffisent)
- **Fortes fragilités juridiques** sur de très nombreux aspects, en particulier concernant la concertation : les conclusions du jugement du Tribunal Administratif de janvier 2025 n'ont clairement pas été tirées.
- **Une nouvelle équipe municipale qui aura à assumer** des décisions lourdes qu'elle n'aura pourtant pas prises.

Le moment est particulièrement important puisque c'est celui dans lequel vous déciderez de valider le projet. Aussi, **nous vous demandons à être reçus au plus vite afin de pouvoir développer ces différents points**. Cette demande, exprimée de nombreuses fois, n'a jamais eu de retour et nous le regrettons fortement, mais il n'est pas trop tard.

Dans tous les cas, sans retour de votre part nous viendrons vous rencontrer à la préfecture le mardi 23 septembre à 11h00.

Nous vous remercions par avance de votre réponse.

Veillez agréer Monsieur le Préfet nos respectueuses salutations.

Le conseil d'administration de l'association « la tête dans le sable »